



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# LE SECOURISME AU SEIN DE L'ÉDUCATION NATIONALE

« Généralités »





## Contenu

NOTE AUX FORMATEURS .....	4
LE CONTINUUM D'APPRENTISSAGE DU CITOYEN SAUVETEUR .....	5
LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DU FORMATEUR (parcours de formation du formateur) .....	6
L'ARCHIVAGE .....	7
DÉFINITIONS .....	7
GLOSSAIRE .....	12
HYGIÈNE .....	13
SITES INSTITUTIONNELS .....	14

## NOTE AUX FORMATEURS

Les référentiels internes de formation et de certification ainsi que les guides pédagogiques relatifs à l'enseignement du secourisme au sens large ont été élaborés par l'équipe pédagogique nationale sous l'égide de la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Ils s'appuient sur les travaux menés par l'ensemble des formateurs de formateurs, lors des journées de formation continue ; ainsi que sur les remontées de terrain formulées par les chargés académiques du dossier secourisme (CADS) lors de leur séminaire.

Les référentiels internes de formation et de certification et les guides pédagogiques ont pour objectif d'uniformiser les sessions de formation délivrées auprès des élèves et personnels de l'Éducation nationale, dans le domaine du secourisme en France, par les formateurs, conformément aux textes en vigueur initiés par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (Dgscgc).

La formation aux premiers secours se développe dans les établissements scolaires et s'inscrit dans le continuum d'apprentissage de chaque élève. Les retours d'expériences montrent que cette formation influe positivement sur le comportement de chacun en matière de gestion des risques, développe le sens civique, la confiance en soi, l'image de soi et l'estime de soi.

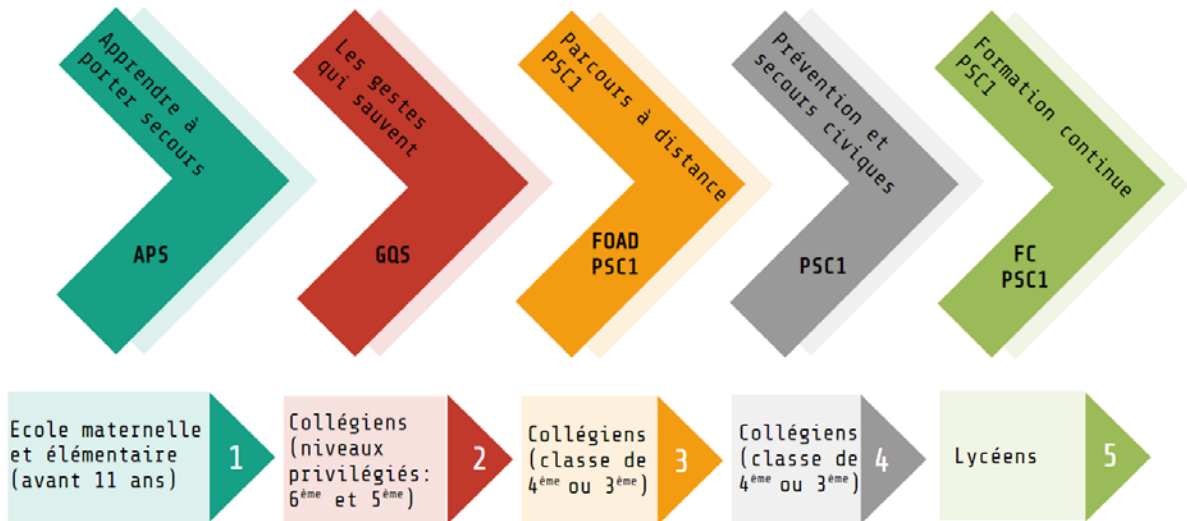
Elle contribue à améliorer le climat scolaire, en modifiant positivement les attitudes individuelles et collectives.

Cette formation constitue un véritable levier pédagogique pour développer des compétences psychosociales à travers des projets interdisciplinaires en mobilisant des savoirs, savoir-faire, et savoir-être fondamentaux. Ceux-ci sont structurés et évalués dans le cadre des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des programmes d'enseignement. Elle participe à l'éducation à la responsabilité de l'élève et à la promotion de la santé.

## LE CONTINUUM D'APPRENTISSAGE DU CITOYEN SAUVETEUR



### Le continuum éducatif de la formation aux premiers secours civiques

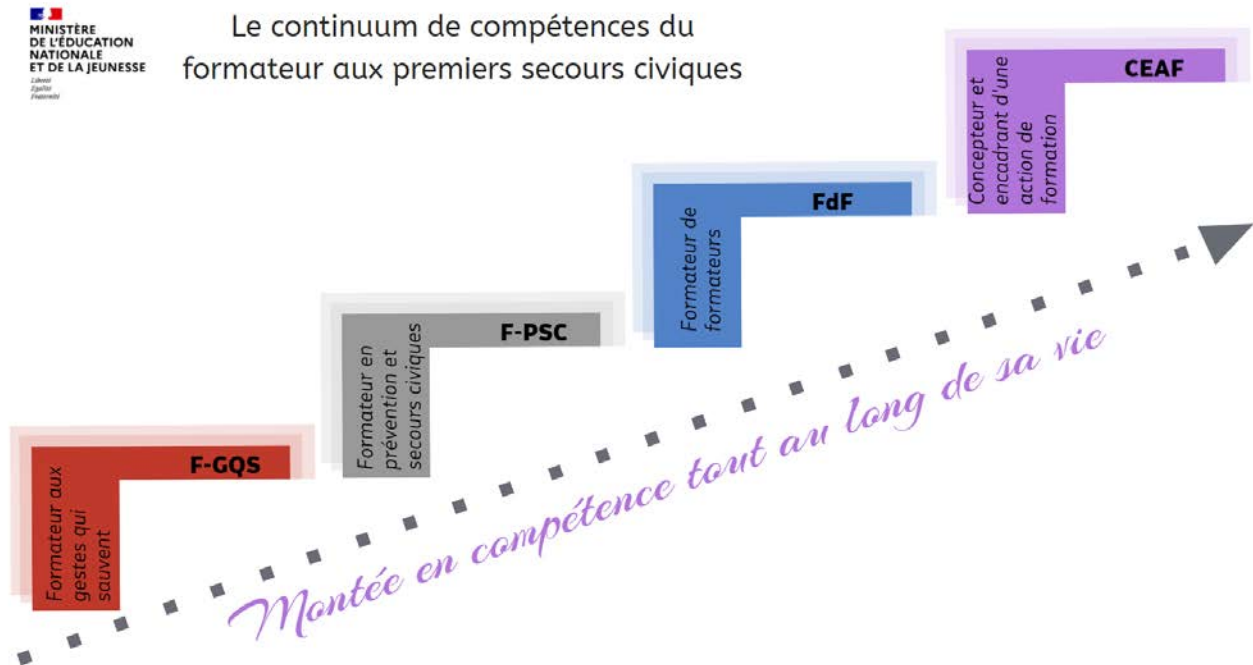


Les scénarios hybrides permettent une nouvelle approche pédagogique. Ils viennent enrichir le continuum éducatif du **citoyen-sauveteur**.

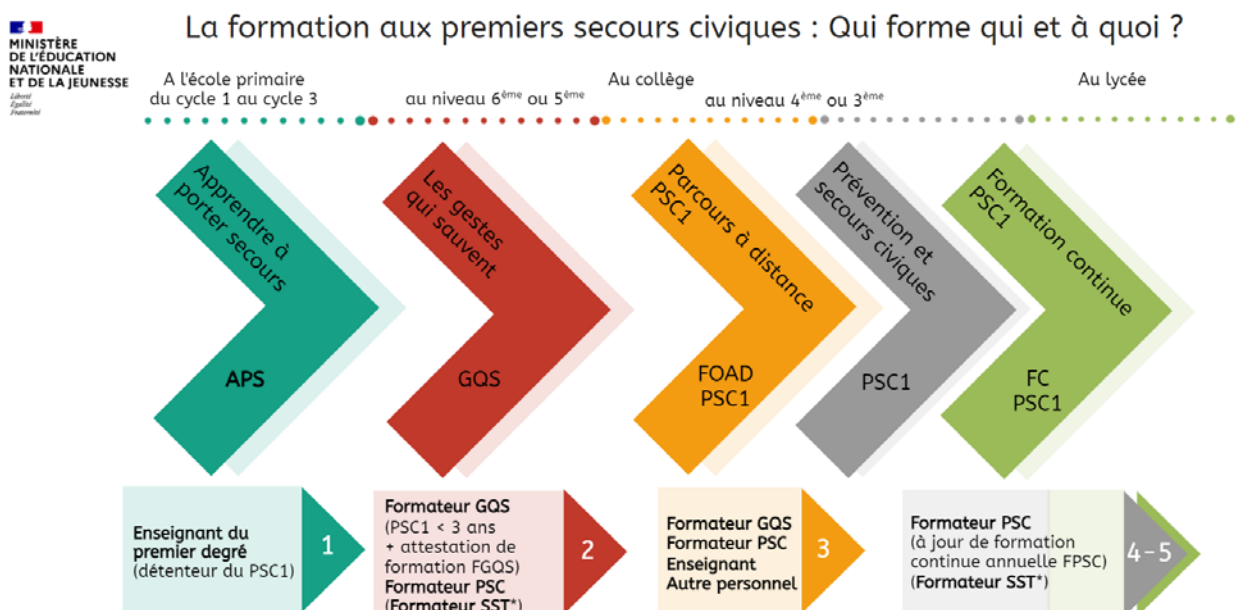
L'activité numérique permet à l'élève de s'initier à certaines compétences développées sur la plateforme PIX tout au long de sa scolarité, et de rendre l'élève davantage acteur de ses apprentissages. Elle lui permet de développer son autonomie, de transférer ses acquis à d'autres domaines de compétences et de changer ses habitudes, tout comme le formateur et plus largement la communauté éducative.

## LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DU FORMATEUR (PARCOURS DE FORMATION DU FORMATEUR)

La formation aux premiers secours se développe dans les établissements scolaires grâce à l'implication des formateurs. Ceux-ci participent à l'essor des compétences de sécurité civile au sein des académies. Ils s'inscrivent, au regard de leurs prérogatives et de leur engagement dans le parcours de formation du formateur en secourisme.



La formation aux premiers secours se déroule selon le continuum éducatif définissant la place du citoyen sauveteur dans la société. Chaque personnel de l'Éducation nationale participe à la mise en place de ce continuum à destination des élèves suivant ses compétences et selon le contenu de la formation.



Pour être autorisés à dispenser les formations au secourisme de la filière citoyenne, les formateurs GQS, PSC et SST doivent figurer sur la Liste d'aptitude académique

\*à jour de maintien et actualisation des compétences (MAC) FosST + accompagnement de l'équipe pédagogique académique (EPA)

## L'ARCHIVAGE

Il existe en France des règles communes et précises d'archivage et de conservation de documents. **Le procès-verbal est conservé par l'organisme qui a assuré la formation conformément à la réglementation nationale en vigueur en matière d'archivage.**

- À cet effet pour une formation GQS/PSC1 :
  - l'archivage des référentiels internes de formation et de certification PSC1 est assuré par la Dgesco pour une durée de 30 ans ;
  - l'archivage des procès-verbaux est de la responsabilité du rectorat, pour une durée de 30 ans. Il est conseillé néanmoins d'archiver les procès-verbaux au sein de chaque établissement organisateur de la formation. Le recteur veille aux conditions d'édition et d'archivage des différents documents : PV, certificats de compétences, attestation de participation ;
  - l'archivage des fiches de suivi s'effectue au niveau de l'établissement dans l'attente de la délivrance auprès de l'apprenant du certificat de compétences PSC1 ou de l'attestation de participation GQS.
  
- Pour une formation FPSC/FGQS :
  - les référentiels internes de formation et de certification « PICF » et « PAE FPSC » ainsi que les Guides « FQS » sont archivés par la Dgesco pour une durée de 30 ans ;
  - les procès-verbaux relatifs aux UE « PICF », « PAE FPSC », « FGQS » sont archivés par chaque académie pour une durée de 30 ans ;
  - les fiches de suivi sont archivées au niveau de chaque académie, en attente de la délivrance auprès de l'apprenant du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques ou de FQS ;
  - les documents constitutifs au dossier du candidat relève de la responsabilité des préfetures pour les PAE FPSC.
  
- Pour une formation FF/CEAF :
  - les référentiels internes de formation et de certification « PAE FF » et UE « CEAF » sont archivés par la Dgesco pour une durée de 30 ans ;
  - les procès-verbaux relatifs à l'unité d'enseignement « PAE FF » et à l'UE « CEAF » sont assurés par la Dgesco pour une durée de 30 ans ;
  - les fiches de suivi sont archivées au niveau de la Dgesco en attente de la délivrance du certificat de compétences de FF ou de CEAF à l'apprenant.

## DÉFINITIONS

Ce paragraphe vise à clarifier les concepts utilisés tout au long de ces référentiels. Ces termes et définitions sont issus pour certains des normes françaises AFNOR NF X50-750 et FD X50-751.

**Accompagnement** : fonction qui, dans une équipe pédagogique, consiste à suivre un apprenant, et à cheminer avec lui, durant une période plus ou moins brève afin d'échanger à propos de son action, d'y réfléchir ensemble et de l'évaluer.

**Acquis** : ensemble des savoirs et savoir-faire dont une personne manifeste la maîtrise dans une activité professionnelle, sociale ou de formation. Les acquis exigés pour suivre une formation constituent les prérequis (AFNOR).

**Action de formation** : processus mis en œuvre, dans un temps déterminé, pour permettre d'atteindre les objectifs pédagogiques de la formation. Au sens légal, les actions de formation financées par les employeurs (autorités d'emploi) se déroulent conformément à un programme. Celui-ci, établi en fonction d'objectifs pédagogiques préalablement déterminés, précise les moyens pédagogiques et d'encadrement mis en œuvre et définit un dispositif permettant de suivre l'exécution de ce programme et d'en préciser les résultats (AFNOR).

**Activité pédagogique** : types d'actions que peuvent vivre les stagiaires et/ou le formateur ;

Exemples d'activités pédagogiques :

- **activité de découverte** : faire émerger le savoir antérieur des apprenants ;
- **activité d'apprentissage** : acquérir un savoir, organiser un nouveau savoir (savoir théorique, savoir procédural, savoir-faire procédural, savoir-faire expérientiel, savoir-faire social, savoir cognitif) ;

- **activité d'application** : appliquer le savoir en situation nouvelle ; s'assurer de l'intégration du nouveau savoir. Les apprenants appliquent au cours d'une situation simulée ce qui leur a été transmis lors des activités précédentes.

**Apprenant : personne engagée et active dans un processus d'acquisition ou de perfectionnement des connaissances et de leur mise en œuvre (AFNOR).**

**Apprenant formateur** : personne engagée dans la formation de formateur.

**Apprentissage** : technique pédagogique qui constitue une des phases d'une séquence pédagogique. Dans le cas d'un processus pédagogique (cf. définition ci-après), l'apprentissage constitue l'ensemble des activités qui permet à une personne d'acquérir ou d'approfondir des connaissances théoriques et pratiques, ou de développer des aptitudes.

**Aptitude** : capacité supposée à exercer une activité, tâche à accomplir, emploi à occuper, connaissance à acquérir ; la reconnaissance juridique de l'aptitude (certificat d'aptitude, liste d'aptitude, etc.) ouvre l'accès à certains droits : emploi, formation, etc.

**Asynchrone** : durant une formation asynchrone, l'échange avec les autres apprenants ou avec les tuteurs s'effectue via des modes de communication ne nécessitant pas de connexion simultanée. Il peut s'agir de forums de discussion ou bien encore de l'échange de messages électroniques.

**Attestation de stage** : document écrit, remis au stagiaire, qui certifie sa participation à une formation (AFNOR).

**Auto-évaluation** : démarche qui vise à une évaluation de ses capacités par soi-même.

**Autoformation** : système pédagogique permettant à un individu de se former seul, à son rythme, en utilisant des ressources pédagogiques adaptées.

**Autorité d'emploi** : responsable d'un organisme œuvrant pour la sécurité civile (ex : Dgesco) ou président d'une association agréée de sécurité civile, ou son représentant.

**Capacité** : ensemble de dispositions et d'acquis, constatés chez un individu, généralement formulés par l'expression : être capable de...(AFNOR).

**Cas Concret** : technique pédagogique correspondant à une des phases d'une séquence pédagogique. Il a pour objet de permettre aux apprenants de restituer leurs savoirs dans le cadre d'une situation d'accident simulé.

**Certificat de compétences** : document écrit, délivré par une autorité d'emploi (ex : Dgesco, recteur) dispensatrice de l'action de formation, sous contrôle de l'État, reconnaissant au titulaire un niveau de compétences vérifié par une évaluation.

**Certification de la formation** : procédure définissant les conditions de délivrance d'un certificat qui valide les acquis d'une formation.

**Compétence** : mise en situation de capacités qui permettent d'exercer convenablement une fonction et/ou une activité ; elle désigne aussi l'ensemble des pratiques maîtrisées, des conduites et des connaissances qu'une personne peut actualiser dans son activité.

**Contenu de la formation** : description détaillée des différents sujets traités dans la formation, en fonction des objectifs pédagogiques.

**Démonstration pratique** : technique pédagogique correspondant à une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de permettre aux apprenants d'acquérir un nouveau savoir et de faciliter leur compréhension.

**Document pédagogique** : outil généralement défini comme un ensemble de données informatives destinées à faciliter l'acquisition de connaissances et compétences par un apprenant (fascicule, memento, livret, DVD, Cédérom, etc.).



**Évaluation de la formation** : action d'apprécier, à l'aide de critères définis préalablement, l'atteinte des objectifs pédagogiques et de formation d'une action de formation. Cette évaluation peut être faite à des temps différents, par des acteurs différents : stagiaire, formateur, autorité d'emploi (AFNOR).

**Évaluation de certification** : l'évaluation de certification a pour objet, à la suite d'un contrôle continu, de faire le point sur les acquis afin de sanctionner le niveau de qualification, en vue de certifier une compétence et de délivrer à l'intéressé un certificat de compétences. Elle est obligatoirement associée à une évaluation sommative.

**Évaluation diagnostique** : envisagée en début d'apprentissage ou de formation, elle intervient lorsque l'on s'interroge sur le fait qu'une personne possède ou non les capacités nécessaires (prérequis) pour entreprendre une formation ou pour suivre cet apprentissage. Elle peut ainsi fournir des repères pour organiser la suite des apprentissages. L'analyse des résultats obtenus peut aider à la mise en œuvre des réponses pédagogiques, dès lors adaptées aux besoins particuliers des apprenants.

**Évaluation formative** : évaluation qui a pour objet d'informer l'apprenant et le formateur du degré d'atteinte des objectifs fixés ; elle permet de vérifier, à l'occasion d'exercices d'application, l'atteinte de l'objectif spécifique et par conséquent le degré de progression de l'apprenant vers l'objectif général ; elle sert ainsi à déterminer les démarches correctives les plus efficaces pour se rapprocher des objectifs fixés.

**Évaluation sommative** : l'évaluation permet de constater et mesurer le résultat des actions de formation.

**Face à face pédagogique** : situation dans laquelle le formateur et les apprenants sont présents et en interaction pédagogique.

**Formateur** : personne exerçant une activité reconnue de formation qui comporte une part de face à face pédagogique et une part de préparation, de recherche et de formation personnelles au service du transfert des savoirs et du savoir être.

**Formateur GQS** : personne en charge de l'encadrement d'un groupe de participants à la formation sensibilisation aux « Gestes Qui Sauvent ». Il dynamise, fait participer et sensibilise aux GQS en faisant appel aux techniques pédagogiques requises.

**Formation continue** : activité ayant pour objet de permettre le maintien des acquis, l'actualisation et le perfectionnement des connaissances ainsi que l'acquisition de nouveaux savoirs des citoyens acteurs de sécurité civile.

**Formation en présentiel** : activité de formation menée obligatoirement en présence des stagiaires et des formateurs.

**Formation initiale** : ensemble des connaissances acquises en tant qu'apprenant dans le cadre des référentiels internes de formation et de certification lui permettant d'exercer une action en Premiers Secours Civiques de niveau 1.

**Formation ouverte à distance (FOAD)** : intégrant les fonctionnalités du numérique, cette modalité de formation permet une adaptation à l'individu et une modularité de l'enseignement à distance. Elle permet à chacun de travailler de façon autonome, à son propre rythme, quel que soit le lieu où il se trouve ; l'Unesco caractérise les formations ouvertes par « une liberté d'accès aux ressources pédagogiques mises à disposition de l'apprenant, sans aucune restriction, à savoir : absence de conditions d'admission, itinéraire et rythme de formation choisis par l'apprenant selon sa disponibilité et conclusion d'un contrat entre l'apprenant et l'institution ».

**Guide** : document édicté par une autorité d'emploi, visant à harmoniser les pratiques techniques ou pédagogiques, sur lequel les formateurs prennent appui afin de mener leurs apprenants à participer à une action de formation.

**Interactivité** : activité nécessitant la coopération de plusieurs êtres ou systèmes, naturels ou artificiels, qui agissent en ajustant leur comportement. Elle est souvent associée aux technologies permettant des échanges homme-machine. Toutefois, l'interactivité est présente dans toutes les formes de communication et d'échange où la conduite et le déroulement de la situation sont liées à des processus de rétroaction, de collaboration, de coopération entre les acteurs qui produisent ainsi un contenu, réalisent un objectif, ou plus

simplement modifient et adaptent leur comportement. Une communication interactive s'oppose à une communication à sens unique, sans réaction du destinataire, sans rétroaction.

**Méthode pédagogique** : ensemble de démarches formalisées et appliquées, selon les principes définis pour acquérir un ensemble de savoirs conformes aux objectifs pédagogiques. Ce sont des principes qui orientent les modalités d'accès aux savoirs : pédagogie active.

**Mise en situation** : Utilisée, par exemple, en pédagogie active. Il s'agit de placer un ou plusieurs apprenants dans une situation où ils doivent résoudre un problème. Le ou les apprenants sont amenés à résoudre le problème en puisant dans leurs connaissances ou en tentant différentes approches. La mise en situation peut aussi être utilisée comme introduction d'une leçon (amorce), afin de soutenir la motivation des apprenants pour la matière présentée, ou comme exercice pratique après avoir dispensé un enseignement, pour rendre plus concrète la notion à acquérir. Dans tous ces cas, la mise en situation a pour but d'améliorer et d'évaluer les compétences de l'apprenant de façon différente de celle d'un examen, qu'il soit oral ou écrit. La mise en situation permet de voir concrètement comment la personne gère un problème spécifique. Il peut s'agir de situations imprévues (cas d'urgence, conflit, catastrophe naturelle) ou de situations volontaires et souvent artificielles.

**Objectif de formation** : compétence à acquérir, à améliorer ou à entretenir, exprimée initialement par les formateurs et/ou les apprenants. Il sert à évaluer les effets de la formation.

**Objectif général** : énoncé d'intention relativement large. Il décrit la situation qui existera en fin d'action de formation.

**Objectif intermédiaire** : énoncé d'intention plus réduit, intermédiaire entre l'objectif général et les objectifs spécifiques. Il décrit les capacités qu'aura l'apprenant à la fin de la partie concernée en termes de savoir, savoir-faire et savoir-être.

**Objectif pédagogique** : capacité que le formé doit avoir acquise à l'issue d'une action de formation définie par le formateur, à partir d'un objectif de formation. L'objectif pédagogique sert à construire et à conduire l'action de formation ainsi qu'à évaluer les capacités acquises (AFNOR).

**Objectif spécifique** : énoncé d'intention relatif à la modification du comportement de l'apprenant après une séquence pédagogique. Il décrit de façon précise la capacité qu'aura l'apprenant à la fin de la séquence.

**Organisation de la formation** : agencement des différentes actions de formation du point de vue réglementaire, administratif, pédagogique et financier.

**Outils pédagogiques** : moyens et aides formalisés pour appuyer l'efficacité des techniques pédagogiques.

**Partie pédagogique** : élément correspondant au thème travaillé dans le cadre d'un objectif intermédiaire. Elle permet de repérer rapidement le thème traité à tout moment de la formation. Elle est la subdivision du scénario pédagogique.

**Pédagogie active** : méthode d'enseignement consistant à faire acquérir à l'apprenant des connaissances, des capacités, de manière autonome et par son activité propre. La situation pédagogique suggère à l'apprenant des questions dont le traitement lui apporte une expérience et un acquis supplémentaires. La pédagogie active prend appui sur la motivation de l'apprenant et provoque son désir d'action et d'activité.

**Prérequis** : acquis préliminaires, nécessaires pour suivre efficacement une formation déterminée (AFNOR).

**Programme de formation** : descriptif écrit et détaillé des contenus de formation planifiés. Il respecte une progression pédagogique liée aux objectifs de formation à atteindre (AFNOR).

**Public** : qualité et nombre des apprenants.

**Public à besoins éducatifs particuliers** : La notion de public à besoins éducatifs particuliers est définie en référence à la définition proposée par la Dgesco : « Elle recouvre une population d'élèves très diversifiée : handicaps physiques, sensoriels, mentaux ; grandes difficultés d'apprentissage ou d'adaptation ; troubles des apprentissages ; enfants malades ; enfants en situation familiale ou sociale difficile ; mineurs en milieu carcéral ; élèves nouvellement arrivés en France ; enfants du voyage. L'accueil et la scolarisation des EBEP en établissement scolaire revêtent des formes diverses et évolutives pour mieux s'adapter à la situation ».

**Reconnaissance des acquis** : prise en considération de l'ensemble des formations et des expériences d'un individu.

**Référentiel** : document officiel, élaboré le plus souvent de manière collective et qui sert de référence et de cadre. Un référentiel décrit soit les activités, soit les compétences, soit la formation ; il peut aussi énoncer les procédures d'évaluation. Le document décrit entre autres, les principes du dispositif de formation (par exemple alternance, individualisation, etc.), l'organisation de la formation (durée, lieux, etc.) ainsi que l'ensemble du programme (modules, objectifs, contenus, etc.).

**Responsable de formation** : chez le dispensateur de la formation, personne chargée de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'action de formation.

**Savoir** : ensemble des connaissances théoriques et pratiques (AFNOR).

**Savoir-être** : terme communément employé pour définir un savoir-faire relationnel, c'est-à-dire des comportements et attitudes attendus dans une situation donnée (AFNOR).

**Savoir-faire** : mise en œuvre d'un savoir, de techniques et d'une habileté pratique dans une réalisation spécifique (AFNOR).

**Scénario pédagogique** : il guide le formateur au cours de sa formation. Il récapitule les éléments indispensables (objectifs, progression pédagogique, durée, etc.). Il n'exclut pas les documents, les notes... de la part de l'équipe pédagogique. Il doit être suffisamment précis pour diriger le formateur mais suffisamment simple pour être facilement lisible et accessible. Il est le fruit de la déclinaison de l'objectif pédagogique général de la formation.

**Séance** : dans le cadre de la mise en œuvre d'une action de formation, c'est l'application concrète et pratique d'une séquence ; elle se traduit, soit par un face à face entre un ou plusieurs formateurs et les apprenants, soit par un travail en autonomie suite à une consigne du formateur.

**Séquençage** : construction du programme type d'une action de formation ; le séquençage s'effectue en répartissant les séquences de manière réfléchie, en cohérence avec une progression pédagogique et peut être ajusté en fonction des contraintes et des retours d'expérience.

**Séquence pédagogique** : unité pédagogique élémentaire, constitutive d'une partie, permettant d'atteindre un des objectifs fixés par le programme de formation. Elle correspond à toutes les activités et tous les moyens pédagogiques qui se déroulent dans le cadre d'un objectif spécifique.

**Session de formation** : période de formation planifiée dans le temps, organisée pour un groupe selon des objectifs correspondant à des besoins collectifs.

**Simulation** : technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique ; elle a pour objet de permettre aux participants de restituer leurs savoirs dans le cadre d'une situation pédagogique simulée.

**Support pédagogique** : moyen matériel utilisé dans le cadre d'une méthode pédagogique : référentiel national, tableau blanc, mannequin de simulation...

**Synchrone** : durant une formation synchrone, l'échange avec les autres apprenants ou avec les tuteurs s'effectue en temps réel, par chat, par web-conférence ou par visioconférence.

**Techniques pédagogiques** : procédés, démarches à suivre selon un certain ordre qui permettent de mettre en œuvre les méthodes pédagogiques : tour de table, questionnement, démonstration pratique, atelier pratique du geste, Cas Concret, etc. La technique pédagogique répond à une activité pédagogique.

**Tuteur** : personne chargée d'encadrer, de former et/ou d'accompagner une personne durant sa période de formation.

**Unité d'enseignement (UE)** : élément de base d'une unité de module de formation.

## GLOSSAIRE

<b>AC</b>	: Arrêt cardiaque
<b>APG</b>	: Apprentissage du geste
<b>APGM</b>	: Apprentissage du geste en miroir
<b>APS</b>	: Apprendre à porter secours
<b>ARM</b>	: Assistant de régulation médicale
<b>AVC</b>	: Accident vasculaire cérébral
<b>CADS</b>	: Chargé académique du dossier secourisme
<b>CAT</b>	: Conduite à tenir
<b>CC</b>	: Cas Concret
<b>CEAF</b>	: Conception et encadrement d'une action de formation
<b>CRRA</b>	: Centre de réception et de régulation de l'appel
<b>CTA</b>	: Centre de traitement de l'alerte
<b>DCJI</b>	: Démonstration commentée justifiée interactive
<b>DCJIM</b>	: Démonstration commentée justifiée interactive en miroir
<b>DCJIP</b>	: Démonstration commentée justifiée interactive participative
<b>DGESCO</b>	: Direction générale de l'enseignement scolaire
<b>DGSCGC</b>	: Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises
<b>DAE</b>	: Défibrillateur automatisé externe
<b>DEA</b>	: Défibrillateur entièrement automatique
<b>DSA</b>	: Défibrillateur semi-automatique
<b>DTR</b>	: Démonstration en temps réel
<b>DTRP</b>	: Démonstration en temps réel participative
<b>EBEP</b>	: Élève à besoins éducatifs particuliers
<b>EI</b>	: Exposé interactif
<b>EN</b>	: Éducation nationale
<b>EPA</b>	: Équipe pédagogique académique
<b>EPN</b>	: Équipe pédagogique nationale
<b>FA</b>	: Fiche d'activité
<b>FT</b>	: Fiche de Tâche
<b>FOAD</b>	: Formation ouverte à distance
<b>FF</b>	: Formateur de formateurs
<b>FGQS</b>	: Formateur aux gestes qui sauvent
<b>FPSC</b>	: Formateur en prévention et secours civiques
<b>GQS</b>	: Gestes qui sauvent
<b>LVA</b>	: Libération des voies aériennes
<b>MAC</b>	: Maintien des acquis et compétences
<b>MENJ</b>	: Ministère de l'Éducation nationale
<b>MSAS</b>	: Mise en situation d'accident simulé
<b>PAE</b>	: Pédagogie appliquée à l'emploi
<b>PICF</b>	: Pédagogie initiale et commune de formateur
<b>PIX</b>	: Plateforme d'évaluation et de certification des compétences numériques
<b>PLS</b>	: Position latérale de sécurité
<b>PSC1</b>	: Prévention et secours civiques de niveau 1
<b>RCP</b>	: Réanimation cardio-pulmonaire
<b>REFOR</b>	: Reformulation
<b>SAMU</b>	: Service d'aide médicale urgente
<b>SP</b>	: Sapeurs-pompiers
<b>SMUR</b>	: Service mobile d'urgence et de réanimation
<b>TDG</b>	: Travaux dirigés de groupe
<b>TP</b>	: Travaux pédagogiques
<b>TT</b>	: Tour de table
<b>VA</b>	: Voies aériennes

## HYGIÈNE

### Règles générales

Les formateurs seront attentifs à respecter et faire respecter les règles élémentaires d'hygiène pour le travail en groupe car les contacts entre les personnes sont permanents : tenue propre et adaptée, mains propres, pas de maquillage des lèvres (pour l'apprentissage des insufflations le cas échéant).

Si l'un des participants est porteur d'une maladie infectieuse pouvant être contagieuse (grippe par exemple), le formateur devra lui conseiller de reporter sa présence.

Pour les besoins de la formation au secourisme dans l'Éducation nationale, les formateurs utilisent différents outils pédagogiques (mannequins, etc.) qui nécessitent des règles élémentaires d'hygiène.

En cas de risques infectieux, s'appliqueront les mesures sanitaires en vigueur.

### 1. Les mannequins

Le formateur doit impérativement prendre connaissance des recommandations du fabricant indiquées dans le « guide de l'utilisateur » et/ou de la « fiche technique » fournie avec chaque mannequin et **les respecter**.

Les mannequins sont utilisés pour l'apprentissage des techniques de désobstruction chez l'enfant et le nourrisson (possible aussi chez l'adulte) et pour l'apprentissage des techniques de compressions thoraciques, d'insufflation et de mise en place d'un défibrillateur chez l'adulte, l'enfant et le nourrisson.

#### Conditions d'utilisation des mannequins par le formateur et les participants

Les mannequins ne pourront pas être utilisés par des personnes qui présentent :

- une lésion cutanée (plaie **non protégée**, herpès) sur les mains, la bouche ou les lèvres ;
- une maladie infectieuse transmissible.

#### Règles d'utilisation des mannequins au cours de la formation

S'assurer que les utilisateurs du mannequin (formateurs et participants) ont les mains propres ou leur demander de se laver les mains.

Si le mannequin possède une peau de visage interchangeable : fournir à chaque participant une peau de visage individuelle ainsi qu'un « sac d'insufflation » si le mannequin ne dispose pas de voies respiratoires munies de valve anti-retour. Expliquer aux participants la mise en place sur le mannequin. L'ensemble est à changer entre chaque passage des participants.

Si le mannequin ne possède pas de peau de visage interchangeable : utiliser des écrans faciaux protecteurs pour chaque participant et nettoyer la face et la bouche du mannequin avec un liquide de désinfection recommandé par le fabricant, entre chaque passage (**le mode opératoire avec peau de visage individuelle pour chaque participant est à privilégier**).

#### Procédure de nettoyage et de désinfection des peaux de visage

- suivre les recommandations du fabricant ;
- frotter vigoureusement avec un produit nettoyant recommandé par le fabricant ou de l'eau savonneuse, puis rincer ;
- désinfecter avec de l'eau de javel diluée selon le protocole recommandé sur le conditionnement (flacon, berlingot, etc.) par trempage ou à l'aide d'un produit du fabricant ;
- respecter les temps de désinfection préconisés par le fabricant (par défaut durée minimale de 20 minutes) ;
- rincer, essuyer ou laisser sécher avant de reconditionner.

### Entretien des mannequins

- rechercher régulièrement l'existence de signes de détérioration (fissures ou déchirures des surfaces en matière plastique) qui rendent un bon nettoyage difficile ou impossible.
- après chaque session, il faut :
  - pour chaque mannequin, laver les parties utilisées à l'eau tiède et au savon, puis rincer à l'eau claire (insister sur les zones d'appui des compressions thoraciques et les endroits de pose des électrodes). Si besoin utiliser un produit pour enlever les traces de colle ;
  - retirer le sac « poumon » ou les voies aériennes ;
  - placer de nouvelles voies aériennes dans la valise contenant le mannequin (elles seront mises en place le jour de la formation afin de respecter au mieux l'hygiène) ;
  - désinfecter les mannequins en suivant la recommandation du fabricant ;

- laver les vêtements des mannequins régulièrement ;
- tenir un registre d'entretien pour chaque mannequin ;
- noter les inspections, les réparations effectuées et l'entretien régulier. Le registre sera daté et signé par la personne en charge de ce matériel et les emprunteurs éventuels.

## 2. Le matériel de maquillage et les cosmétiques

Pour la matérialisation de situations réalistes, les formateurs font appel à des produits de maquillage spécialisé (sang artificiel, gel effet cloques, pâte pour fausse plaie, fausse plaie à coller ou à enfiler, fard, etc.) qui doivent offrir toutes les garanties d'utilisation pour les personnes et les victimes simulées qui les utilisent. Il en est de même pour les produits de démaquillage.

Tout vendeur de matériel de maquillage et de cosmétiques doit être en mesure de justifier de la conformité des produits qu'il met sur le marché. Ce qui veut dire que tout vendeur doit pouvoir fournir un justificatif prouvant que ses produits sont enregistrés auprès des services du ministère chargé de la santé, que les formules de ses produits sont déposées dans les centres antipoison et qu'il respecte la conformité de l'étiquetage sur ses produits.

Les formateurs doivent donc :

- respecter la réglementation concernant les produits de maquillage/démaquillage et n'utiliser que des produits répondant à la législation et à la réglementation en vigueur,
- s'assurer que la personne à maquiller ne présente pas une allergie connue à de tels produits,
- s'assurer de la conformité des produits utilisés en réclamant à leur fournisseur un justificatif.

Le formateur qui omettrait de s'assurer de cette conformité pourrait voir sa responsabilité personnelle engagée en cas d'accident dermatologique lié à l'utilisation de substance n'offrant pas toutes les garanties requises.

## 3. Les autres matériels

Il s'agit de : vêtements usagés, petit matériel de simulation, bâches plastiques, matériel de pansement compressif, etc.

## SITES INSTITUTIONNELS

Site éducol



Site du ministère de l'Intérieur



Espace Dgesco - Formateurs de formateurs – Secourisme

